

**Mairie de Vallière**  
**Compte rendu du Conseil Municipal du 4 mars 2016**

L'an deux mille seize le cinq du mois de mars, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Madame Valérie BERTIN, Le Maire.

Conformément à l'article 54 de la loi du 5 Avril 1884, la séance a été publique.

*Participent à la séance : Valérie BERTIN, Yvette DESMICHEL, Jacques TOURNIER, Valérie CHAMPEYTINAUD, Gilles ANCEL, Sébastien DUMAÎTRE, Thierry FAZILLE, Gérard COUBRET, Chantal JOUBERT, Dominique BOULENGUEZ, Cédric COUEGNAS, Guillaume BERGERON, Laurence BOULANGER, Laurent CHASTRUSSE ;*  
*Absents excusés : Vincent ASSELINEAU qui donne pouvoir à Valérie BERTIN*

*Monsieur Guillaume BERGERON a été élu secrétaire. Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.*

**Délibération N°1 : Approbation des comptes de gestion : principal, station-service, assainissement.**

Le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

En application des dispositions des articles L1612.12 et L2121-31 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante entend, débat et arrête le compte de gestion du comptable qui doit être voté préalablement au compte administratif, sous peine d'annulation de ce dernier par le juge administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

**Considérant l'exactitude des opérations**

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015,
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DÉCLARE que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2015 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part,

**Approuve les comptes à l'unanimité.**

**Délibération N°2 : Approbation des comptes administratifs de la commune, de la station-service et assainissement**

Adoptés à l'unanimité des votants : le Maire ne prend pas part au vote.

Séance du : 04/03/2016 à 19 heures 00

Le Conseil Municipal sous la présidence de Dominique BOULENGUEZ délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Valérie BERTIN, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

**COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		238 329.19	37 081.84		37 081.84	238 329.19
Opérations de l'exercice	494 490.31	666 643.45	159 108.54	112 932.76	653 598.85	779 576.21
TOTAUX	494 490.31	904 972.64	196 190.38	112 932.76	690 680.69	1 017 905.40
Résultats de clôture		410 482.33	83 257.62			327 224.71
Restes à réaliser			5 976.00	8 414.00	5 976.00	8 414.00
TOTAUX CUMULES	494 490.31	904 972.64	202 166.38	121 346.76	696 656.69	1 026 319.40
Résultats définitifs		410 482.33	80 819.62			329 662.71

**COMPTE ANNEXE PRINCIPAL**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		18 445.01		19 566.45		38 011.46
Opérations de l'exercice	330 155.33	321 024.00	27 654.69	34 608.83	357 810.02	355 632.83
TOTAUX	330 155.33	339 469.01	27 654.69	54 175.28	357 810.02	393 644.29
Résultats de clôture		9 313.68		26 520.59		35 834.27
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	330 155.33	339 469.01	27 654.69	54 175.28	357 810.02	393 644.29
Résultats définitifs		9 313.68		26 520.59		35 834.27

**COMPTE ANNEXE PRINCIPAL**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		22 748.56		11 295.90		34 044.46
Opérations de l'exercice	21 051.17	17 595.21	685 067.10	488 663.83	706 118.27	506 259.04
TOTAUX	21 051.17	40 343.77	685 067.10	499 959.73	706 118.27	540 303.50
Résultats de clôture		19 292.60	185 107.37		165 814.77	
Restes à réaliser				167 657.64		167 657.64
TOTAUX CUMULES	21 051.17	40 343.77	685 067.10	667 617.37	706 118.27	707 961.14
Résultats définitifs		19 292.60	17 449.73			1 842.87

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

### **Délibération N°3 : Affectation des résultats commune**

Madame la Présidente expose au Conseil Municipal qu'après avoir approuvé le compte administratif de l'année 2015, il y aurait lieu d'affecter les résultats. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents décide d'affecter ainsi le résultat :

#### **Section de fonctionnement**

Excédent de l'exercice	+172 153.14 €
Excédent reporté commune	+238 329.19 €
Excédent final	+410 482.33€

#### **Section d'investissement**

Déficit de l'exercice	-46 175.78 €
Déficit reporté	-37 081.84€
Déficit final D001	-83 257.62 €

#### **Besoin de financement**

Soldes des restes à réaliser	+ 2 438 €
Besoin de financement	-80 819.62 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'affecter l'excédent de fonctionnement de la manière suivante :

1068 : 80 819.62 €
D001 : 83 257.62 €
R 002 : 329 662.71 €

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Nombre de conseillers municipaux présents : 14
Nombre de voix pour : 15
Nombre d'abstention : 0
Nombre de voix contre : 0

### **Délibération N°4 : Affectation des résultats assainissement**

Madame la Présidente expose au Conseil Municipal qu'après avoir approuvé le compte administratif de l'année 2015, il y aurait lieu d'affecter les résultats. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents décide d'affecter ainsi le résultat :

#### **Section de fonctionnement**

Déficit de l'exercice	-3455.96 €
Excédent reporté	+22748.56 €
Excédent final	+19 292.60 €

#### **Section d'investissement**

Déficit de l'exercice	-196 403.27 €
Excédent reporté	+11 292.90 €
Excédent final R 001	-185 107.37 €

#### **Besoin de financement**

Soldes des restes à réaliser	+167 657.64 €
Besoin de financement	17 449.73 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'affecter les résultats ainsi :

1068 :	17 449.73 €
D 001 :	185 107.37 €
R002 :	1842.87 €

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Nombre de conseillers municipaux présents : 14
Nombre de voix pour : 15
Nombre d'abstention : 0
Nombre de voix contre : 0

### **Délibération N°5 : affectation des résultats station-service**

Madame la Présidente expose au Conseil Municipal qu'après avoir approuvé le compte administratif de l'année 2015, il y aurait lieu d'affecter les résultats.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents décide d'affecter ainsi le résultat :

#### **Section de fonctionnement**

Déficit de l'exercice	-9 131.33 €
Excédent reporté	18 445.01 €
Excédent final	9 313.68 €

#### **Section d'investissement**

Excédent de l'exercice	6 954.14 €
Excédent reporté	19 566.45 €

Excédent final 26 520.59 €

R002 : 9 313.68 €

R001 : 26 520.59 €

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Nombre de conseillers municipaux présents : 14
Nombre de voix pour : 15
Nombre d'abstention : 0
Nombre de voix contre : 0

### **Délibération N°6 : remboursement groupama**

Le Maire expose au Conseil Municipal les indemnités de 969.22€ et 122.32€ versées par GROUPAMA en remboursement de cotisations liées aux contrats des assurances du personnel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité ces indemnités.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Nombre de conseillers municipaux présents : 14
Nombre de voix pour : 15
Nombre d'abstention : 0
Nombre de voix contre : 0

### **Délibération N°7 : Motion de soutien aux agriculteurs**

Le Maire présente au conseil municipal la motion votée par l'association des Maires et Adjointes de la Creuse (AMAC 23) lors de sa séance du 6 février 2016 : « L'agriculture occupe une place essentielle pour le maintien et le développement de l'activité économique de la Creuse et l'équilibre du territoire. Aujourd'hui, les agriculteurs, quel que soit le type de production pratiqué : viande bovine, porcine, lait (etc) vivent une nouvelle crise particulièrement grave. Les prix d'achat qui leur sont proposés sont nettement inférieurs aux coûts de production, ce qui entraîne des situations très préoccupantes. L'ensemble des élus de la Creuse, par l'intermédiaire de son association, souhaite leur apporter un soutien total en demandant à tous les membres de la filière de trouver des accords pour garantir les prix. Il demande également aux Gouvernements de respecter tous les délais de paiement pour les soutiens financiers qui leur sont dus et réaffirme la nécessaire simplification des normes administratives toujours annoncée, très peu réalisée. »Le conseil municipal, après en

avoir délibéré adopte à l'unanimité cette motion de soutien.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Nombre de conseillers municipaux présents : 14
Nombre de voix pour : 15
Nombre d'abstention : 0
Nombre de voix contre : 0

#### **Délibération N°8 : Motion relative au projet de mines d'or en Creuse**

Le Maire présente au conseil municipal la motion votée par l'association des Maires et Adjointes de la Creuse (AMAC 23) lors de sa séance du 17 octobre 2015 :

« Considérant que le permis exclusif de recherches de mines d'or, cuivre, argent, zinc antimoine, étain et substances connexes dit « permis de Villefranche » délivré à la société COMINOR par le ministre Arnaud Montebourg, pourrait avoir des conséquences dommageables sur la seule zone du département où il existe une nappe souterraine, qui alimente entre autres le syndicat intercommunal en eau potable du bassin de Gouzon.

Considérant que dans un passé récent avec les mines d'or du Châtelet, la Creuse a payé un lourd tribut lié à l'industrie minière (pollutions à l'arsenic et coût de dépollution des sites).

Considérant la proximité de la Réserve naturelle de l'étang des Landes située sur la commune de Lussat ainsi que la richesse faunistique et floristique de tout ce secteur géographique.

Considérant que le procédé d'extraction à base de cyanure reste polluant, que cela peut avoir des incidences notamment sur les circulation des eaux souterraines et sur les périmètres de protection d'eau potable et qu'elle implique l'utilisation de grands volumes de produits potentiellement toxiques ainsi que la production massive de déchets. Quelle que soit la technique utilisée (par galeries ou à ciel ouvert), l'étape de la séparation des métaux de la roche nécessite toujours de lourds traitement chimique et dans le cas de l'or des centaines de litres d'eau à la seconde.

Considérant les inquiétudes grandissantes exprimées par les populations concernées.

Considérant que l'Association des Maires et Adjointes et Présidents d'EPCI ne vont pas rester sourdes aux interrogations que soulève le projet de mines d'or en Creuse et aux risques de pollutions qui nuiront à notre écosystème.

L'Association des Maires et Adjointes et Présidents d'EPCI, réunie en assemblée général le 17 octobre 2015, demande à Monsieur le Ministre de l'Economie de l'industrie et du numérique le retrait du projet PER de Villersrange attribué à la société COMINOR et l'arrêt immédiat des recherches. »

Le conseil municipal, après en avoir délibéré adopte à la majorité cette motion relative au projet de mines d'or en Creuse.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Nombre de conseillers municipaux présents : 14
Nombre de voix pour la motion de soutien : 10
Nombre d'abstention : 5
Nombre de voix contre la motion soutien : 0

#### **Délibération N°9 : Validation du Plan de Sauvegarde communal**

Madame le Maire expose que la loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile a donné une assise juridique à la réalisation des plans communaux de sauvegarde (PCS) qui permettent de prévenir et de sauvegarder la population en cas d'évènements exceptionnels. Cette loi, par son chapitre II – protection générale de la population – article 13, rend obligatoire, pour toutes les communes dotées d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles approuvé depuis deux ans ou comprises dans le champ d'application d'un plan particulier d'intervention, l'élaboration d'un plan communal de sauvegarde.

Le décret n°2005-1156 du 13 septembre 2005 précise dans son article 1 que le plan communal de sauvegarde définit, sous l'autorité du Maire, l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques connus. Il établit un recensement et une analyse des risques à l'échelle de la commune. Il intègre et complète les documents d'information élaborés au

titre des actions de prévention. Le plan communal de sauvegarde complète les plans ORSEC de protection générale des populations.

Le conseil municipal après en avoir délibéré autorise à l'unanimité Madame le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la réalisation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) de la commune et à signé les documents afférents.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Nombre de conseillers municipaux présents : 14
Nombre de voix pour : 15
Nombre d'abstention : 0
Nombre de voix contre : 0

### **Délibération N°10 : *Subvention à l'association Secours Catholique***

Madame le Maire expose la demande de subvention de l'association secours catholique.

Considérant :

- Que l'association a une antenne locale dans un bâtiment qui lui est propre ;
- Que l'association ouvre ses portes de façon hebdomadaire pour accueillir des habitants ;
- Que l'association a organisé une journée de rencontres destinée aux personnes seules de la commune ;

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'octroyer une subvention de 100 € à l'association secours catholique.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Nombre de conseillers municipaux présents : 14
Nombre de voix pour : 15
Nombre d'abstention : 0
Nombre de voix contre : 0

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h30.